

Honoraires de vente

Honoraires applicables à partir au 01/02/2021

- Prestations :

Mandat de vente : publicité, recherche acquéreur, négociation, démarches administratives (diagnostics obligatoires, visites, rédaction du compromis de vente, suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique).

Sauf accord entre les parties, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Biens	Locaux d'habitation Maison, Appartement	Terrain, Garage, Place de parking	Locaux commerciaux, professionnels, fonds de commerce
Jusqu'à 100 000 €	5 000 €	10 % du PVNV* avec un minimum de 1000 €	7 % du PVNV* avec un minimum de 6000 €
De 100 001 € à 125000 €	6 000 €		
De 125 001 € à 150 000 €	7 000 €		
De 150 001 € à 200 000€	8 000 €		
A partir de 200 001€	5% PVNV		

* PVNV : Prix de Vente Net Vendeur Tous nos prix sont TTC, Taux de TVA en vigueur : 20%

Honoraires de location

Type de biens	Part du locataire TTC ¹		Part du propriétaire bailleur TTC ¹	
	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Établissement de l'état des lieux	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Établissement de l'état des lieux
Emplacement de parking et garage	1 mois de loyer HC*		1 mois de loyer HC*	
Appartement jusqu'à 40m ² Entremise de négociation	8€ /m ²	3€ /m ²	8€ /m ² 50 €	3€ /m ²
Appartement de 41 à 70m ²	5.2€/m ²	120 €	5.2€/m ²	120 €
Appartement à partir de 71m ²	4.8€ /m ²	150 €	4.8€ /m ²	150 €
Maison	4€ /m ²	180 €	4€ /m ²	180 €

* HC : Hors charges

Locaux commerciaux, professionnels, fonds de commerce	1 loyer HT ² mensuel	150€ HT ²	50% HT ² du loyer mensuel	150€ HT ²
Entremise de négociation	-	-	- 200 € HT ²	-

¹ TTC : Toutes taxes comprises, ²HT : Hors taxes

Honoraires de gestion locative

Locaux d'habitation de 1 à 3 lots	5.85 % HT ² soit 7 % TTC ¹ sur encaissements
Locaux d'habitation de 4 à 10 lots	5 % HT ² soit 6 % TTC ¹ sur encaissements

Garanties locatives

Loyers impayés, charges et taxes contentieux, détériorations immobilières	2.50 % TTC ¹ loyer charges comprises
Assurance propriétaire non occupant (0 à 120 m ²)	90 € TTC ¹ / an

Confiez-nous votre bien en gestion la CAGIM s'occupe de tout !

✓ Mise en publicité du bien

-> Notre site : www.cagim-sogedim.fr, ceux de nos partenaires : www.fnaim.fr_
www.immoregion.fr www.Bienici.fr www.immo-facile.fr www.leboncoin.fr_
-> Vitrine de l'agence

✓ Analyse de la solvabilité des locataires

✓ Visite du bien

Informier le client sur l'appartement, les points positifs pour le mettre en valeur grâce à notre connaissance parfaite de la copropriété en tant que syndic notamment et de nos visites régulières sur place.

✓ Demande d'agrément pour le locataire

Envoi des documents à l'assurance pour loyers impayés.

✓ Rédaction, signature du bail et de ces annexes obligatoires (DPE, diagnostics électricité, gaz ...)

✓ Saisi de l'état des lieux d'entrée

✓ Un relevé de gérance par mois + une aide à la déclaration de vos impôts fonciers une fois par an (sur demande)

✓ Encaissement des loyers et charges, régularisation de charges annuel, réception de la taxe des ordures ménagères

✓ Administratifs

Appel téléphonique, courrier simple, LRAR, huissier en cas d'impayés, de problèmes de voisinage, d'incivilités, rappel des dernières réglementations (ex : assurance PNO, pose de détecteur de fumé, ...)

✓ Gestion des sinistres ou appareils défectueux

Nous sommes l'interlocuteur principal du locataire. Lorsqu'il y a des travaux à effectuer (hors urgence) nous vous consultons pour avoir votre accord.

✓ Relocation lors de la réception du préavis

✓ Rédaction de l'état des lieux de sortie

✓ Déclaration fiscale de sortie du locataire

✓ Remboursement du dépôt de garantie

Tout ou partie en cas de dégradations. Nous procurons une grille de vétusté à nos locataires dès leur entrée pour les informer des pourcentages qui pourraient leur être imputés en cas de dégradations.